

PARCOURS SANTÉ ORLÉANAIS

Renseignements et Inscriptions :

<http://asfastri.com>

1^{ER} DECEMBRE 2013

Trail de la Urbain Reine Blanche

DEPART PLACE DE L'EUROPE - QUARTIER MADELEINE

9H MARCHÉ EN BORDS DE LOIRE

9H45 TRAIL URBAIN COURT (6KM)

10H45 COURSE ENFANT (1KM)

11H COURSE ADOS (3KM)

11H15 TRAIL URBAIN LONG (12KM)

12H30 PODIUMS

EXPOSITION :

Activités physiques et Préventions des maladies cardiovasculaires - Initiation défibrillateur semi-automatique - Prise de tension artérielle et de glycémie capillaire...

TOMBOLA

**1 VTT HOMME ET FEMME A GAGNER
ET DES CARDIOFREQUENCEMETRES**

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

(Engagements Internet : <http://asfastri.com>)

N° DOSSARD:

Nom :

Prénom :

Année de naissance : N° licence :

Sexe : ☐ F ☐ M Fédération :

ou Certificat médical :

Club / Entreprise :

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Cocher l'épreuve choisie :

☐ Marche et Marche Nordique en bords de Loire : 1€

☐ 1km (né entre 2002 et 2005) : 1€

☐ 3km (né entre 1996 et 2001) : 2€

☐ 6km Trail urbain court (né en 1997 et avant) : 5€

☐ 12km Trail urbain long (né en 1999 et avant) : 10€

} *Majoration de 2€ pour
les inscriptions sur place*

Date :

Signature :

Signature des parents

obligatoire pour les mineurs :

Bulletin d'engagement, accompagné du règlement (chèque à l'ordre de l'ASFAS TRIATHLON) et de la photocopie de licence ou certificat médical, à envoyer à :

ASFAS TRIATHLON, Mathieu Badelier, 131 rue des Fresnes, 45770 SARAN

Renseignements : 06.37.98.11.75 ou mathieu.badelier@wanadoo.fr

Règlement et Informations sur : <http://asfastri.com>

Obligatoire : Conformément aux articles L 231-2 et L 231-3 du code du sport, vous devez obligatoirement joindre une photocopie de licence FFA Athlé compétition, ou FFA Athlé Loisir-Running ou un Pass'Running ou de licence FSCGT, FSGT, UFOLEP Athlétisme, FFTRI en cours de validité, ou un certificat médical datant de moins d'un an, mentionnant «la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme, ou course à pied en compétition». Pour les moins de 18 ans, autorisation parentale obligatoire.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE